

Avis de constitution

SOCIETE « MAX CONSTRUCTION METALLIQUE »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN / COCODY  
AKOUEDO, Lot 304, Ilot 27

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26/01/2025 , et enregistrés au CEPICI le 28/01/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MAX CONSTRUCTION  
METALLIQUE »

Objet :

- Menuiserie Alu
- Menuiserie Bois
- Construction métallique
- Tous travaux en bâtiment
- Prestations de services
- Suivie et contrôle d'exécution
- Divers

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN / COCODY  
AKOUEDO, Lot 304, Ilot 27

Dirigeant(s) M BLE VAHI MAXIME (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-02212 du 05/03/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°13859/GTCA/RC/2025 du 05/03/2025

